

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance du Conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue en salle du conseil municipal, le **lundi 15 mai 2017** à compter de **20h05**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean-François Daoust, conseiller
Monsieur Claude Richer, conseiller
Monsieur Pierre Charbonneau, conseiller
Monsieur François Turcot, conseiller
Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère
Monsieur Rosaire Payant, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton.

Sont également présents :

Madame Diane Soucy, greffière
Madame Nancy Corriveau, directrice générale
Monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire
Madame Katherine Durocher, directrice du Service des permis et inspection
Madame Cynthia Ménard, directrice du Service des communications et activités de promotion

ORDRE DU JOUR

➤ *Bienvenue à la mairesse d'un jour*

1. CONSEIL

- 1.1 Ouverture de la séance - Période de recueillement
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Questions du public sur le contenu de l'ordre du jour
- 1.4 Rapport financier 2016 et rapport de l'auditeur indépendant – Dépôt de documents
- 1.5 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2017
- 1.6 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 avril 2017
- 1.7 L'Entraide familiale de Saint-Rémi – Demande de dons – Année 2017
- 1.8 Club Optimiste St-Rémi Inc. - Demande de don - Année 2017
- 1.9 Centre sportif régional le Jardins du Québec Inc. – Demande de dons – Année 2017

2. SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

- 2.1 Rapport sur réquisitions d'achats de 2 501 \$ à 15 000.99 \$ - Dépôt de document

3. SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE

- 3.1 Assemblée publique de consultation - Projet de règlement #V467-71-17 modifiant le règlement de zonage #V467-07 et ses amendements (Îlot déstructuré #15)
- 3.2 Adoption du second projet - Règlement #V467-71-17 modifiant le règlement de zonage #V467-07 et ses amendements (Îlot déstructuré #15)
- 3.3 Assemblée publique de consultation - Projet de règlement #V507-6-17 modifiant le règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturales #V507-09 et ses amendements (Zone AR-2)
- 3.4 Adoption - Règlement #V507-6-17 modifiant le règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturales #V507-09 et ses amendements (Zone AR-2)
- 3.5 Demande de changement de zonage - 737, rue Notre-Dame (Stenatec plus)
- 3.6 Entente de réalisation de travaux sur un terrain privé - Lot 4 929 780, propriété de Fermes Réal Hamelin Inc. - Autorisation de signatures

4. SERVICE DES FINANCES

- 4.1 Approbation des comptes à payer - Ratification des chèques - Avril 2017 - Activités financières
- 4.2 Autorisation de paiement - Appel d'offres #AO-33-2015 - Construction Bau-Val Inc. - Traitement du puits #13, phase 1 - Décompte progressif final #2 – Libération de la retenue
- 4.3 Autorisation de paiement - Appel d'offres #AO-34-2016 - Sintra Inc. - Réfection de chaussées, trottoirs et bordures - Décompte #4
- 4.4 Autorisation de paiement - Appel d'offres #AO-35-2016 - Excavation Patrice Couture Inc. - Fermeture du bassin de rétention - Jardins Saint-Rémi - Décompte progressif final #2 – Libération de la retenue
- 4.5 Autorisation de paiement - La Capitale Assurances et gestion du patrimoine - Assurances collectives - Renouvellement du 1er juin 2017 au 31 mai 2018
- 4.6 Adjudication - Émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques au montant de 2 440 000 \$ - Règlements d'emprunt # V 458-06 (rues Hébert, Bourdeau et Sainte-Thérèse) et # V 533-10 (rues Dubois et Maurice - du cul de sac à Notre-Dame)
- 4.7 Concordance et courte échéance - Émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques au montant de 2 440 000 \$ - Règlements d'emprunt # V 458-06 (rues Hébert, Bourdeau et Sainte-Thérèse) et # V 533-10 (rues Dubois et Maurice - du cul de sac à Notre-Dame)
- 4.8 Dépôt des états comparatifs (états des revenus et dépenses) - Du 01-01-2017 au 30-04-2017 - Article 105.4 LCV

- 4.9 Nomination - Madame Stéphanie Yelle - Accès aux services du gouvernement du Québec - ClicSÉCUR - Entreprises et Mon dossier pour les entreprises
- 4.10 Nomination - Madame Josée Valiquette - Accès aux services du gouvernement du Québec - ClicSÉCUR - Entreprises et Mon dossier pour les entreprises
- 4.11 Nomination - Monsieur Maxime Gilligan - Accès aux services du gouvernement du Québec - ClicSÉCUR - Entreprises et Mon dossier pour les entreprises
- 4.12 Nomination - Monsieur Jérôme Carrier - Accès aux services du gouvernement du Québec - ClicSÉCUR - Entreprises et Mon dossier pour les entreprises
- 4.13 Nomination - Monsieur Frédéric Isabal - Accès aux services du gouvernement du Québec - ClicSÉCUR - Entreprises et Mon dossier pour les entreprises

5. SERVICE DU GREFFE

6. SERVICE DES LOISIRS

- 6.1 Fiesta des Cultures 2017 - Contrat de location des kiosques dans la zone du terroir Desjardins - Approbation des nouvelles modalités
- 6.2 Classique Pierre-Bédard - 15 juin 2017 - Fermeture sporadique de rues - Autorisation
- 6.3 Journée Optimiste sur roues – 27 mai 2017 – Autorisation de fermeture de rues
- 6.4 Demande d'autorisation de passage - Tour CIBC Charles-Bruneau – 7 juillet 2017

7. SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION

8. SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

- 8.1 Nomination d'un mandataire – Demande d'aide financière 2017 – Projet de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes

9. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

- 9.1 Fauchage des bords de routes - Année 2017 - Acceptation du contrat de la MRC des Jardins-de-Napierville
- 9.2 Demande de prix TP-01-2017 - Surveillance des travaux de chaussées, trottoirs et bordures - Adjudication du contrat
- 9.3 Mandat à Groupe ABS - Laboratoire pour contrôle qualitatif des matériaux des travaux de chaussées, trottoirs et bordures - Autorisation
- 9.4 Appel d'offres #14-645 - Enlèvement, transport et élimination des résidus domestiques - Option de prolongation - Années 2018 et 2019
- 9.5 Appel d'offres #14-646 - Enlèvement, transport et traitement des matières recyclables - Option de prolongation - Années 2018 et 2019

- 9.6 Offre d'emploi #OE-10-2017 - Poste: Journalier, classe B - Autorisation d'engagement
- 9.7 Appel d'offres #AO-08-2017 – Surveillance – Travaux de réfection de la rue Poupart – Adjudication du contrat
- 9.8 Appel d'offres #AO-09-2017 – Laboratoire - Travaux de réfection de la rue Poupart – Adjudication du contrat
- 9.9 Mandat à BHP Conseils – Conception des plans et devis – Vidange des boues de la station d'épuration - Autorisation

10. SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE

12. SERVICE DES PERMIS ET INSPECTION

- 12.1 Demande de dérogations mineures - 10, rue Poupart (Lot 3 845 412) - Aménagement d'un stationnement
- 12.2 Demande de dérogations mineures - 125, rue Saint-Charles (Lot 3 846 159) - Aménagement d'un stationnement et alignement de bâtiment
- 12.3 Demande de dérogations mineures - 30-32, rue Saint-Luc (Lot 5 903 565) - Aménagement d'un stationnement et entrée charretière
- 12.4 Demande de dérogation mineure - 555, rue de la Pommeraie (Lot 5 940 432) - Pente de toit
- 12.5 Demande de subvention selon les programmes de revitalisation – 26, rue Saint-André (Lot 3 846 269) – Règlement #V 600-2014-00 (façades)
- 12.6 Demande de subvention selon les programmes de revitalisation – 960, rue Notre-Dame (Lot 3 848 256) – Règlement #V 600-2014-00 (façade)
- 12.7 Demande de subvention selon les programmes de revitalisation – 61-63, rue Saint-Louis Est (Lot 3 846 840) – Règlement #V 602-2014-00 (démolition)
- 12.8 Demande de subvention selon les programmes de revitalisation – 125, rue Saint-Charles (Lot 3 846 159) – Règlement #V 602-2014-00 (démolition)
- 12.9 Demande de subvention selon les programmes de revitalisation – 182, rue Chevreuil (Lot 3 846 131) – Règlement #V 602-2014-00 (démolition)
- 12.10 M. Samuel Mazile - Fin d'emploi au poste d'inspecteur en bâtiments (remplacement d'un congé de maternité)

13. CORRESPONDANCE

14. AFFAIRES NOUVELLES

- 14.1 Demande d'autorisation - Coupe d'arbres - Intersection rue Notre-Dame et boulevard Saint-Rémi
- 14.2 Comité de révision et mise en œuvre du SCRI 2017 - Nominations

15. INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 CONSEIL

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE - PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Madame la mairesse Sylvie Gagnon-Breton souhaite la bienvenue à Éloïse Clément-Gagné, *mairesse d'un jour* et élève de troisième année de l'école primaire Saint-Viateur-Clotilde-Raymond.

17-05-0192

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rosaire Payant
ET: résolu unanimement

que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.3 QUESTIONS DU PUBLIC SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal répond à un citoyen concernant des questions sur le contenu de l'ordre du jour.

17-05-0193

1.4 RAPPORT FINANCIER 2016 ET RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT – DÉPÔT DE DOCUMENTS

Madame Hélène Chèvrefils, trésorière, dépose le rapport financier de la Ville de Saint-Rémi ainsi que celui de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2016, le tout en conformité avec l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Des questions sont posées par le public.

Madame la mairesse remercie l'équipe du Service des finances pour leur très bon travail.

17-05-0194

1.5 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2017

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2017 a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, soit au plus tard la veille de la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Richer
ET: résolu unanimement

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2017 soit approuvé, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-0195

1.6 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 AVRIL 2017

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 avril 2017 a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, soit au plus tard la veille de la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 avril 2017 soit approuvé, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-0196

1.7 L'ENTRAIDE FAMILIALE DE SAINT-RÉMI – DEMANDE DE DONS – ANNÉE 2017

ATTENDU la demande de l'organisme Entraide familiale de Saint-Rémi pour ses activités durant l'année 2017;

ATTENDU l'analyse de la demande selon les critères et système de pointage prévus à la Politique de dons et commandites de la Ville de Saint-Rémi;

ATTENDU l'adoption de la *vision stratégique 2015-2017* de la Ville de Saint-Rémi par le Conseil municipal, laquelle stimule l'engagement de ses citoyens; dynamise l'action communautaire et fortifie le partenariat avec les organisations pour le développement de son plein potentiel culturel, sportif, social, communautaire et écologique; et ce, pour le bien-être de tous;

ATTENDU les objectifs pour l'atteinte de la *vision stratégique* dont notamment:

- Offrir un soutien aux organismes dans l'organisation d'activités communautaires; et
- Favoriser l'implication des organismes dans l'animation du milieu;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget courant;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot

ET: résolu unanimement

d'autoriser le versement d'un montant de 1 000 \$ à l'organisme L'Entraide familiale de Saint-Rémi pour ses activités durant l'année 2017.

(Poste budgétaire 02-110-00-970 - Dépense financée par le budget courant)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-0197

1.8 CLUB OPTIMISTE ST-RÉMI INC. - DEMANDE DE DON - ANNÉE 2017

ATTENDU la demande de dons du Club Optimiste St-Rémi Inc. pour ses activités durant l'année 2017;

ATTENDU l'analyse de la demande selon les critères et système de pointage prévus à la Politique de dons et commandites de la Ville de Saint-Rémi;

ATTENDU l'adoption de la *vision stratégique 2015-2017* de la Ville de Saint-Rémi par le Conseil municipal, laquelle stimule l'engagement de ses citoyens; dynamise l'action communautaire et fortifie le partenariat avec les organisations pour le développement de son plein potentiel culturel, sportif, social, communautaire et écologique; et ce, pour le bien-être de tous;

ATTENDU les objectifs pour l'atteinte de la *vision stratégique* dont notamment:

- Offrir un soutien aux organismes dans l'organisation d'activités communautaires; et
- Favoriser l'implication des organismes dans l'animation du milieu;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget courant;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust

ET: résolu unanimement

d'autoriser le versement d'un montant de 4 000 \$ au Club Optimiste de Saint-Rémi pour ses activités durant l'année 2017;

d'autoriser le versement d'un montant de 500 \$ audit Club pour sa participation prévue lors de l'activité *portes ouvertes des édifices municipaux* le dimanche 11 juin prochain.

(Poste budgétaire 02-110-00-970 - Dépense financée par le budget courant)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-0198

1.9 CENTRE SPORTIF RÉGIONAL LE JARDINS DU QUÉBEC INC. – DEMANDE DE DONS – ANNÉE 2017

ATTENDU la demande de dons du Centre sportif régional les Jardins du Québec pour ses activités durant l'année 2017;

ATTENDU l'analyse de la demande selon les critères et système de pointage prévus à la Politique de dons et commandites de la Ville de Saint-Rémi;

ATTENDU l'adoption de la *vision stratégique 2015-2017* de la Ville de Saint-Rémi par le Conseil municipal, laquelle stimule l'engagement de ses citoyens; dynamise l'action communautaire et fortifie le partenariat avec les organisations pour le développement de son plein potentiel culturel, sportif, social, communautaire et écologique; et ce, pour le bien-être de tous;

ATTENDU les objectifs pour l'atteinte de la *vision stratégique* dont notamment:

- Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie chez les citoyens par la pratique d'une activité sportive à coût abordable;
- Offrir des infrastructures de qualité et sécuritaire; et
- Favoriser l'implication des organismes dans l'animation du milieu;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget courant;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot
ET: résolu unanimement

d'autoriser le versement d'un montant de 30 000 \$ au Centre sportif régional les Jardins du Québec Inc. pour ses activités durant l'année 2017;

que demande soit faite au CSRJQ afin de souligner, sur la page Facebook dudit centre sportif, le partenariat de la Ville de Saint-Rémi.
(Poste budgétaire 02-110-00-970 - Dépense financée par le budget courant)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

17-05-0199

2.1 RAPPORT SUR RÉQUISITIONS D'ACHATS DE 2 501 \$ À 15 000.99 \$ - DÉPÔT DE DOCUMENT

La directrice générale, madame Nancy Corriveau, dépose un rapport en annexe sur les réquisitions d'achats de 2 501 \$ à 15 000.99 \$ approuvées durant la période du 1^{er} au 30 avril 2017 totalisant le montant de 60 099.03 \$.

3 SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE

17-05-0200

3.1 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - PROJET DE RÈGLEMENT #V467-71-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #V467-07 ET SES AMENDEMENTS (ÎLOT DÉSTRUCTURÉ #15)

COMMENTAIRE

Monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire, procède à la lecture et à la vulgarisation du règlement numéro V 467-71-17 et donne certaines explications d'usage sur ledit règlement qui a pour objet de modifier le règlement numéro V 467-07, tel que déjà amendé.

La parole est donnée au public.

Aucune contestation ni objection à l'adoption du règlement n'a été émise par aucun citoyen.

17-05-0201

3.2 ADOPTION DU SECOND PROJET - RÈGLEMENT #V467-71-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #V467-07 ET SES AMENDEMENTS (ÎLOT DÉSTRUCTURÉ #15)

ATTENDU la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

ATTENDU la dispense de lecture du règlement numéro V 467-71-17;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust

ET: résolu unanimement

que le second projet de règlement numéro V 467-71-17 amendant le règlement de zonage # V 467-07 et ses amendements (îlot déstructuré #15), soit adopté, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-0202

3.3 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - PROJET DE RÈGLEMENT #V507-6-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALES #V507-09 ET SES AMENDEMENTS (ZONE AR-2)

COMMENTAIRE

Monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire, procède à la lecture et à la vulgarisation du règlement numéro V 507-6-17 et donne certaines explications d'usage sur ledit règlement qui a pour objet de modifier le règlement numéro V 507-09, tel que déjà amendé.

La parole est donnée au public.

Aucune contestation ni objection à l'adoption du règlement n'a été émise par aucun citoyen.

17-05-0203

3.4 ADOPTION - RÈGLEMENT #V507-6-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALES #V507-09 ET SES AMENDEMENTS (ZONE AR-2)

ATTENDU la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

ATTENDU la dispense de lecture du règlement numéro V 507-6-17;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

d'adopter le règlement numéro V 507-6-17 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale # V 507-09 et ses amendements (Zone AR-2).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-0204

3.5 DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE - 737, RUE NOTRE-DAME (STENATEC PLUS)

ATTENDU le dépôt d'une demande de changement de zonage afin de permettre à une entreprise spécialisée dans la fabrication et l'installation d'antenne d'opérer au 737, rue Notre-Dame à Saint-Rémi;

ATTENDU que ladite entreprise est présentement située dans le parc industriel au 9, rue Roger-Dorais;

ATTENDU que la vision du projet de Plan d'urbanisme vise l'implantation d'entreprises sur la rue Notre-Dame permettant de dynamiser ladite artère et d'offrir des services de proximité à la population;

ATTENDU que la vision du projet de Plan d'urbanisme vise à réduire les activités augmentant la circulation de véhicules lourds sur la rue Notre-Dame;

ATTENDU que le demandeur vise l'implantation d'une entreprise de nature plus industrielle que commerciale sur la rue Notre-Dame;

ATTENDU que l'activité projetée inclut de l'entreposage extérieur et de la réception de marchandises;

ATTENDU que le nombre d'emplois ajoutés sur la rue Notre-Dame et l'ampleur des activités commerciales générées par l'entreprise ne permet pas d'avoir un impact réel sur la dynamisation de l'artère commerciale;

ATTENDU que le terrain visé renferme un immense potentiel de requalification, ce qui permet une réelle revitalisation et une dynamisation de l'artère commerciale;

ATTENDU la recommandation de monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot

ET: résolu unanimement

que le conseil municipal **refuse** la demande de modification de changement de zonage présentée par la compagnie *Stenattec plus* en référence au terrain sis au 737, rue Notre-Dame à Saint-Rémi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-0205

3.6 ENTENTE DE RÉALISATION DE TRAVAUX SUR UN TERRAIN PRIVÉ - LOT 4 929 780, PROPRIÉTÉ DE FERMES RÉAL HAMELIN INC. - AUTORISATION DE SIGNATURES

ATTENDU que dans le cadre des travaux d'implantation d'une piste cyclable vers Saint-Michel, un tronçon de cette dernière est situé sur le lot 4 929 780 appartenant à Fermes Réal Hamelin & Fils Inc.;

ATTENDU qu'il est prévu que ledit lot sera cédé à la Ville de Saint-Rémi dans le cadre du projet domiciliaire *Les Jardins Saint-Rémi*;

ATTENDU qu'il y a lieu de signer une entente avec la propriétaire du lot 4 929 780 pour la réalisation des travaux vu que la cession des rues et servitudes du projet domiciliaire ne s'effectuera qu'après le début des travaux de la phase II de la piste cyclable;

ATTENDU la recommandation de monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rosaire Payant
ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser la mairesse, en cas d'absence, le maire suppléant, et la greffière, en cas d'absence la directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Rémi une entente avec les Fermes Réal Hamelin & Fils Inc. autorisant la municipalité à réaliser des travaux d'implantation d'une piste cyclable sur le lot 4 929 780, le tout avant la cession prévue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 SERVICE DES FINANCES

17-05-0206

4.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER - RATIFICATION DES CHÈQUES - AVRIL 2017 - ACTIVITÉS FINANCIÈRES

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Charbonneau
ET: résolu unanimement

d'approuver la liste et d'autoriser le paiement des comptes à payer du mois d'avril 2017 au montant de 367 688.59 \$ incluant les paiements effectués par Accès D au cours de ce mois;

de ratifier la liste des chèques et des paies émis en avril 2017 totalisant 414 868.94 \$.

Je, soussignée, Hélène Chèvrefils, trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites ont été effectuées.

Hélène Chèvrefils, CPA auditrice CA
Trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-0207

**4.2 AUTORISATION DE PAIEMENT - APPEL D'OFFRES #AO-33-2015 -
CONSTRUCTION BAU-VAL INC. - TRAITEMENT DU PUIITS #13, PHASE 1 -
DÉCOMPTE PROGRESSIF FINAL #2 – LIBÉRATION DE LA RETENUE**

ATTENDU qu'un contrat pour la mise en place d'un système de traitement du puits #13 - Phase 1 - Travaux d'installation d'une conduite d'aqueduc de 600 mm de diamètre pour la construction d'un serpentín a été adjugé à la compagnie Construction Bau-Val Inc. au montant de 222 536.42 \$, taxes incluses, suite à l'appel d'offres #AO-33-2015 (résolution #15-11-0454);

ATTENDU le paiement du décompte progressif #1 au montant de 188 530.65 \$, taxes en sus, lequel incluait un montant de 9 426.54 \$ représentant la retenue de 5% suite à l'acceptation provisoire des travaux (résolution #16-06-0240);

ATTENDU le décompte progressif final #2 au montant de 9 426.54 \$, taxes en sus (facture 165002 du 13-04-2017), représentant la retenue de 5% suite à l'acceptation finale des travaux;

ATTENDU la recommandation de monsieur Frédéric Isabal, directeur des opérations;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par le Programme TECQ (2014-2018);

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Richer
ET: résolu unanimement

d'autoriser le paiement du décompte progressif final #2 au montant de 9 426.54 \$, taxes en sus (10 838.16 \$, taxes incluses), à la compagnie Construction Bau-Val Inc. (facture # 10279 en date du 5 avril 2016, représentant la retenue de 5%) pour la mise en place d'un système de traitement du puits #13 - Phase 1 - Travaux d'installation d'une conduite d'aqueduc de 600 mm de diamètre pour la construction d'un serpentín. (Postes budgétaires 55-136-40-000 (retenue) 02-413-00-521 - projet 15-41 - Dépense financée par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec - TECQ (2014-2018))

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-0208

4.3 AUTORISATION DE PAIEMENT - APPEL D'OFFRES #AO-34-2016 - SINTRA INC. - RÉFECTION DE CHAUSSÉES, TROTTOIRS ET BORDURES - DÉCOMPTE #4

ATTENDU qu'un contrat pour la réfection des chaussées, trottoirs et bordures a été adjugé à la compagnie Sintra Inc. au montant de 1 332 983.60 \$, taxes incluses, suite à l'appel d'offres #AO-34-2016 (résolution #16-09-0358);

ATTENDU le paiement du décompte progressif #1 au montant de 229 161.27 \$, taxes incluses (résolution #16-11-0413);

ATTENDU le paiement des décomptes progressifs #2 (585 576.07 \$) et #3 (83 578.71 \$), taxes incluses (résolution # 16-12-0461);

ATTENDU le décompte progressif #4 au montant de 99 802.71 \$, taxes incluses, représentant des travaux supplémentaires (frais de contingences) (en tenant compte de la retenue contractuelle de 10%);

ATTENDU la recommandation de monsieur Frédéric Isabal, directeur des opérations;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par le surplus accumulé;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

d'autoriser le paiement du décompte progressif #4 au montant de 86 803.84 \$, taxes en sus (excluant la retenue de 10%) (99 802.71 \$, taxes incluses) (fiches de travaux supplémentaires) à la compagnie Sintra Inc. pour la réfection des chaussées, trottoirs et bordures (appel d'offres #AO-34-2016), conditionnellement à la réception des quittances suite aux dénonciations de contrat.
(Poste budgétaire 23-040-04-721 - projets 16-13 et 16-14 - Dépense financée par le surplus accumulé)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-0209

4.4 AUTORISATION DE PAIEMENT - APPEL D'OFFRES #AO-35-2016 - EXCAVATION PATRICE COUTURE INC. - FERMETURE DU BASSIN DE RÉTENTION - JARDINS SAINT-RÉMI - DÉCOMPTE PROGRESSIF FINAL #2 – LIBÉRATION DE LA RETENUE

ATTENDU qu'un contrat pour la fermeture du bassin de rétention dans le secteur des *Jardins Saint-Rémi* a été adjugé à la compagnie Excavation Patrice Couture Inc. au montant de 119 574 \$, taxes incluses, suite à l'appel d'offres #AO-35-2016 (résolution #16-09-0343);

ATTENDU l'autorisation de paiement du décompte progressif #1 au montant de 107 616.60 \$, taxes incluses (en tenant compte de la retenue contractuelle de 10%) (résolution #16-11-0414);

ATTENDU le décompte progressif #2 au montant de 11 957.40 \$, taxes incluses, représentant la retenue contractuelle de 10%;

ATTENDU la recommandation de monsieur Frédéric Isabal, directeur des opérations;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par le surplus accumulé;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rosaire Payant

ET: résolu unanimement

d'autoriser le paiement du décompte progressif final #2 au montant de 11 957.40 \$, taxes incluses, (10 400 \$, taxes en sus), représentant le remboursement de la retenue de 10%, à la compagnie Excavation Patrice Couture Inc. pour la fermeture du bassin de rétention dans le secteur des Jardins Saint-Rémi (appel d'offres #AO-35-2016).

(Postes budgétaires 55-136-40-000 (retenue) et 23-080-07-721 - projet 16-31 - Dépense financée par le surplus accumulé)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-0210

4.5 AUTORISATION DE PAIEMENT - LA CAPITALE ASSURANCES ET GESTION DU PATRIMOINE - ASSURANCES COLLECTIVES - RENOUELEMENT DU 1ER JUIN 2017 AU 31 MAI 2018

ATTENDU le contrat d'assurances collectives en vigueur et pris par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), au bénéfice des employés de la Ville de Saint-Rémi, membres du regroupement Estrie-Montérégie, auprès de La Capitale Assurances et gestion du patrimoine;

ATTENDU le rapport préparé par le Groupe Mallette actuaires, consultant de l'UMQ, en mars 2017, quant au renouvellement desdites assurances prévu le 1^{er} juin 2017, pour les municipalités et organismes membres du regroupement;

ATTENDU la recommandation favorable de la part du consultant ainsi que de madame Hélène Chèvrefils, trésorière;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet par son budget annuel courant;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Charbonneau

ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récépissé au long;

que le Conseil municipal autorise la Ville de Saint-Rémi à confirmer son accord et à accepter les primes et autres termes prévus aux conditions de renouvellement et au contrat auprès de l'assureur La Capitale, le tout pour une durée d'un (1) an, plus précisément pour la période du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018 pour un montant estimé de 172 191 \$ (taxe de 9% incluse).

(Postes budgétaires pour tous les départements concernés: 02-XXX-XX-280 - Dépense financée par le budget courant)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-0211

4.6 ADJUDICATION - ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES AU MONTANT DE 2 440 000 \$ - RÈGLEMENTS D'EMPRUNT # V 458-06 (RUES HÉBERT, BOURDEAU ET SAINTE-THÉRÈSE) ET # V 533-10 (RUES DUBOIS ET MAURICE - DU CUL DE SAC À NOTRE-DAME)

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts numéros V 458-06 et V 533-10, la Ville de Saint-Rémi souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique *Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal*, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 1^{er} juin 2017, au montant de 2 440 000 \$;

Date d'ouverture :	15 mai 2017	Nombre de soumissions :	4
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	1,7083 %
Montant :	2 440 000 \$	Date d'émission :	1 ^{er} juin 2017

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre (4) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C 19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article, comme suit:

1 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

230 000 \$	1,15000 %	2018
237 000 \$	1,25000 %	2019
243 000 \$	1,40000 %	2020
250 000 \$	1,60000 %	2021
1 480 000 \$	1,80000 %	2022

Prix : 98,83900 Coût réel : 2,00932 %

2 VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

230 000 \$	1,15000 %	2018
237 000 \$	1,25000 %	2019
243 000 \$	1,40000 %	2020
250 000 \$	1,65000 %	2021
1 480 000 \$	1,80000 %	2022

Prix : 98,82000 Coût réel : 2,01945 %

3 VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

230 000 \$	1,15000 %	2018
237 000 \$	1,25000 %	2019
243 000 \$	1,40000 %	2020
250 000 \$	1,60000 %	2021
1 480 000 \$	1,80000 %	2022

Prix : 98,62150 Coût réel : 2,06649 %

4 MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION

230 000 \$	1,10000 %	2018
237 000 \$	1,25000 %	2019
243 000 \$	1,50000 %	2020
250 000 \$	1,75000 %	2021
1 480 000 \$	2,00000 %	2022

Prix : 99,22100 Coût réel : 2,08140 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot

ET: résolu unanimement

que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

que l'émission d'obligations au montant de 2 440 000 \$ de la Ville de Saint Rémi soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

que demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière, en cas d'absence l'assistante-trésorière, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé *Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises*;

que la mairesse, en cas d'absence le maire suppléant, et la trésorière, en cas d'absence l'assistante-trésorière, soient autorisées à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-0212

4.7 CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE - ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES AU MONTANT DE 2 440 000 \$ - RÈGLEMENTS D'EMPRUNT # V 458-06 (RUES HÉBERT, BOURDEAU ET SAINTE-THÉRÈSE) ET # V 533-10 (RUES DUBOIS ET MAURICE - DU CUL DE SAC À NOTRE-DAME)

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Rémi souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 440 000 \$:

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de
V 458-06	1 270 100 \$
V 533-10	404 700 \$
V 533-10	765 200 \$

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 440 000 \$;

que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 1^{er} juin 2017;

que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire du Québec et CDS;

que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil municipal autorise la trésorière, en cas d'absence l'assistante-trésorière, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé *Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises*;

que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante: Caisse Desjardins des Moissons - 810, rue Notre-Dame - Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0;

que les intérêts soient payables semi-annuellement, le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre de chaque année;

que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

que les obligations soient signées par la mairesse, en cas d'absence le maire suppléant, et la trésorière, en cas d'absence l'assistante-trésorière;

que la Ville de Saint-Rémi, tel que permis par la Loi, mandate CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur, et que les obligations entrent en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-0213

4.8 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS (ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES) - DU 01-01-2017 AU 30-04-2017 - ARTICLE 105.4 LCV

La trésorière, madame Hélène Chèvrefils, dépose les états comparatifs du premier semestre, du 1^{er} janvier au 30 avril 2017, conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

17-05-0214

4.9 NOMINATION - MADAME STÉPHANIE YELLE - ACCÈS AUX SERVICES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - CLICSÉQR - ENTREPRISES ET MON DOSSIER POUR LES ENTREPRISES

ATTENDU la recommandation de madame Hélène Chèvrefils, trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rosaire Payant

ET: résolu unanimement

que madame Stéphanie Yelle (620), responsable à comptabilité, coordonnatrice à l'approvisionnement et assistante-trésorière, soit autorisée à :

- consulter le dossier de l'entreprise (Ville de Saint-Rémi) et agir au nom et pour le compte de l'entreprise (Ville de Saint-Rémi), pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise (Ville de Saint-Rémi) pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- effectuer l'inscription de l'entreprise (Ville de Saint-Rémi) aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise (Ville de Saint-Rémi), y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de l'entreprise (Ville de Saint-Rémi) à clicSÉQR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de l'entreprise (Ville de Saint-Rémi) et agir au nom et pour le compte de l'entreprise (Ville de Saint-Rémi), conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, pouvant être consulté sur le site Internet de Revenu Québec et pouvant être accepté.

que l'acceptation ci-jointe fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-0215

4.10 NOMINATION - MADAME JOSÉE VALIQUETTE - ACCÈS AUX SERVICES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - CLICSÉQR - ENTREPRISES ET MON DOSSIER POUR LES ENTREPRISES

ATTENDU la recommandation de madame Hélène Chèvrefils, trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rosaire Payant

ET: résolu unanimement

que madame Josée Valiquette (368), commis-comptable, soit autorisée à :

- consulter le dossier de l'entreprise (Ville de Saint-Rémi) et agir au nom et pour le compte de l'entreprise (Ville de Saint-Rémi), pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise (Ville de Saint-Rémi) pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des*

pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;

- effectuer l'inscription de l'entreprise (Ville de Saint-Rémi) aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise (Ville de Saint-Rémi), y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de l'entreprise (Ville de Saint-Rémi) à clicSÉQR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de l'entreprise (Ville de Saint-Rémi) et agir au nom et pour le compte de l'entreprise (Ville de Saint-Rémi), conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, pouvant être consulté sur le site Internet de Revenu Québec et pouvant être accepté.

que l'acceptation ci-jointe fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-0216

4.11 NOMINATION - MONSIEUR MAXIME GILLIGAN - ACCÈS AUX SERVICES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - CLICSÉQR - ENTREPRISES ET MON DOSSIER POUR LES ENTREPRISES

ATTENDU la recommandation de madame Hélène Chèvrefils, trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rosaire Payant

ET: résolu unanimement

que monsieur Maxime Gilligan (778), journalier, classe A, soit autorisé à :

- consulter le dossier de l'entreprise (Ville de Saint-Rémi) et agir au nom et pour le compte de l'entreprise (Ville de Saint-Rémi), pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise (Ville de Saint-Rémi) pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- effectuer l'inscription de l'entreprise (Ville de Saint-Rémi) aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise (Ville de Saint-Rémi), y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de l'entreprise (Ville de Saint-Rémi) à clicSÉQR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de l'entreprise (Ville de Saint-Rémi) et agir au nom et pour le compte de l'entreprise (Ville de Saint-Rémi), conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, pouvant être consulté sur le site Internet de Revenu Québec et pouvant être accepté.

que l'acceptation ci-jointe fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-0217

4.12 NOMINATION - MONSIEUR JÉRÔME CARRIER - ACCÈS AUX SERVICES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - CLICSÉQR - ENTREPRISES ET MON DOSSIER POUR LES ENTREPRISES

ATTENDU la recommandation de madame Hélène Chèvrefils, trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rosaire Payant

ET: résolu unanimement

que monsieur Jérôme Carrier (648), directeur du Service de la planification du territoire, soit autorisé à :

- consulter le dossier de l'entreprise (Ville de Saint-Rémi) et agir au nom et pour le compte de l'entreprise (Ville de Saint-Rémi), pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise (Ville de Saint-Rémi) pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- effectuer l'inscription de l'entreprise (Ville de Saint-Rémi) aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise (Ville de Saint-Rémi), y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de l'entreprise (Ville de Saint-Rémi) à clicSÉQR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de l'entreprise (Ville de Saint-Rémi) et agir au nom et pour le compte de l'entreprise (Ville de Saint-Rémi), conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, pouvant être consulté sur le site Internet de Revenu Québec et pouvant être accepté.

que l'acceptation ci-jointe fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-0218

4.13 NOMINATION - MONSIEUR FRÉDÉRIC ISABAL - ACCÈS AUX SERVICES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - CLICSÉQR - ENTREPRISES ET MON DOSSIER POUR LES ENTREPRISES

ATTENDU la recommandation de madame Hélène Chèvrefils, trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rosaire Payant

ET: résolu unanimement

que monsieur Frédéric Isabal (599), directeur des opérations, soit autorisé à :

- consulter le dossier de l'entreprise (Ville de Saint-Rémi) et agir au nom et pour le compte de l'entreprise (Ville de Saint-Rémi), pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise (Ville de Saint-Rémi) pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des*

pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;

- effectuer l'inscription de l'entreprise (Ville de Saint-Rémi) aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise (Ville de Saint-Rémi), y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de l'entreprise (Ville de Saint-Rémi) à clicSÉCUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de l'entreprise (Ville de Saint-Rémi) et agir au nom et pour le compte de l'entreprise (Ville de Saint-Rémi), conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, pouvant être consulté sur le site Internet de Revenu Québec et pouvant être accepté.

que l'acceptation ci-jointe fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 SERVICE DU GREFFE

6 SERVICE DES LOISIRS

17-05-0219

6.1 FIESTA DES CULTURES 2017 - CONTRAT DE LOCATION DES KIOSQUES DANS LA ZONE DU TERROIR DESJARDINS - APPROBATION DES NOUVELLES MODALITÉS

ATTENDU la tenue de la Fiesta des Cultures les 18, 19 et 20 août 2017;

ATTENDU qu'il y aura des kiosques dans la *zone du terroir Desjardins* et qu'il y a lieu de mettre en place des critères de sélection pour fixer des modalités de location, lesquels se détaillent comme suit:

1. Prioriser les participants qui étaient présents l'année dernière en leur laissant les deux premières semaines pour compléter leur inscription;
2. Prioriser les résidents de Saint-Rémi;
3. Favoriser la diversité des produits vendus;
4. Prioriser les commerçants de produits du terroir de la MRC des Jardins-de-Napierville;
5. Prévoir des frais de location pour les kiosques;

ATTENDU la recommandation du comité-loisir et de madame Ariane Camiré, directrice du Service des loisirs;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rosaire Payant

ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution

d'approuver les nouvelles modalités de location de kiosques dans la *zone du terroir Desjardins*;

d'approuver la tarification du contrat de location des kiosques dans la *zone du terroir Desjardins* ci-dessous lors de la Fiesta des Cultures 2017 se détaillant comme suit :

Qté	Description	Prix régulier (Taxes incl.)	Prix OBNL (Taxes incl.)	Total (Taxes incl.)
	Kiosque pour commerçant et artisan (1 table de 6', 2 chaises, éclairage inclus)	80 \$	50 \$	
	Électricité	20 \$	10 \$	
	Table supplémentaire	30 \$	15 \$	
	Chaise supplémentaire	10 \$	5 \$	
	Des frais de 75 \$ seront appliqués pour toute prise supplémentaire ajoutée le jour même de l'événement			
Montant total (taxes incluses):				

que le dépôt pour les frais de locations soit remboursé au locateur de kiosques dans la zone du terroir Desjardins, conditionnellement à ce qu'il soit résident de la Ville de Saint-Rémi ou du territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville; ET conditionnellement à ce qu'il soit présent (kiosque ouvert) durant toute la période de la tenue de la Fiesta des Cultures, soit les 18, 19 et 20 août 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-0220

6.2 CLASSIQUE PIERRE-BÉDARD - 15 JUIN 2017 - FERMETURE SPORADIQUE DE RUES - AUTORISATION

ATTENDU que l'école secondaire Pierre-Bédard organisera la Classique Pierre-Bédard (course école-examen) dans les rues de Saint-Rémi le 15 juin 2017 entre 9h et midi;

ATTENDU la demande de fermeture temporaire et sporadique de certaines intersections de rues lors de la tenue dudit événement, et la fourniture de barrières de sécurité;

ATTENDU l'adoption de la *vision stratégique 2015-2017* de la Ville de Saint-Rémi par le conseil municipal, laquelle dynamise l'action communautaire et fortifie le partenariat avec les organisations pour le développement de son plein potentiel sportif, social et communautaire;

ATTENDU les objectifs pour l'atteinte de la *vision stratégique* dont notamment:

- Axer nos décisions en considérant chaque groupe d'âge; et
- Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie;

ATTENDU la recommandation de madame Ariane Camiré, directrice du Service des loisirs;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot
ET: résolu unanimement

d'autoriser la fermeture temporaire et sporadique des intersection de rues suivantes le jeudi, 15 juin prochain pour la tenue de la Classique Pierre-Bédard (course école-examen) organisée par l'école secondaire Pierre-Bédard :

Sainte-Anne et Saint-Paul;	Saint-Paul et Saint-Viateur;
Sainte-Famille et Beaudin;	Sainte-Famille et Saint-Rémi;
Sainte-Famille et Saint-Luc;	Sainte-Famille et Saint-Louis Est;
Sainte-Famille et Sainte-Anne;	Sainte-Anne et Saint-Joseph;
Sainte-Anne et du Collège;	Sainte-Anne et Saint-Pierre; et
Sainte-Anne et Saint-Sauveur.	

d'autoriser le Service des travaux publics à fournir les barrières de sécurité auxdites intersections de rues ainsi qu'une douzaine pour la cour d'école;

que copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Martin Lessard, directeur du poste de la MRC des Jardins-de-Napierville de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-0221

6.3 JOURNÉE OPTIMISTE SUR ROUES – 27 MAI 2017 – AUTORISATION DE FERMETURE DE RUES

ATTENDU que le Club Optimiste St-Rémi Inc. organisera une *Journée Optimiste sur roues* le samedi 27 mai 2017 au parc Jean-Paul-Ferdais;

ATTENDU la demande de fermeture d'une section de la rue des Merisiers près du parc; d'autorisation de faire une randonnée sur la piste cyclable entre le parc Jean-Paul-Ferdais et la halte-vélos station Sainte-Thérèse; ainsi que le prêt de poubelles, tables, barricades, chaises, tentes promotionnelles de la Ville, d'un micro pour le système de son et de l'accès au chalet du parc;

ATTENDU l'adoption de la *vision stratégique 2015-2017* de la Ville de Saint-Rémi par le conseil municipal, laquelle dynamise l'action communautaire et fortifie le partenariat avec les organisations pour le développement de son plein potentiel sportif, social et communautaire;

ATTENDU les objectifs pour l'atteinte de la *vision stratégique* dont notamment:

- Axer nos décisions en considérant chaque groupe d'âge;
- Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie chez les citoyens; et
- Favoriser l'implication des organismes dans l'animation du milieu;

ATTENDU la recommandation de madame Ariane Camiré, directrice du Service des loisirs;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rosaire Payant

ET: résolu unanimement

d'autoriser la fermeture d'une section de la rue des Merisiers près du parc Jean-Paul-Ferdais lors de la *Journée Optimiste sur roues* le samedi 27 mai 2017;

d'autoriser le Club Optimiste St-Rémi Inc. à faire une randonnée, le 27 mai 2017, sur la piste cyclable entre le parc Jean-Paul-Ferdais et la halte-vélos station Sainte-Thérèse;

d'autoriser le prêt de poubelles, tables, barricades, chaises, tentes promotionnelles de la Ville, d'un micro pour le système de son; et l'accès au chalet du parc Jean-Paul-Ferdais;

que copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Martin Lessard, directeur du poste de la MRC des Jardins-de-Napierville de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-0222

6.4 DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE - TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU - 7 JUILLET 2017

ATTENDU que le Tour CIBC Charles-Bruneau regroupe plus de 500 hommes et femmes d'affaires qui enfourcheront leur vélo pour rouler 1 600 km à travers le Québec, en soutien au combat que livrent les enfants atteints de cancer;

ATTENDU que ledit Tour est l'une des activités de collecte de fonds les plus importantes au Québec;

ATTENDU que la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC) demande l'autorisation de passer dans la Ville de Saint-Rémi le vendredi 7 juillet 2017 dans le cadre de la 22^e édition du Tour CIBC Charles-Bruneau qui se déroulera du 4 au 7 juillet prochains;

ATTENDU qu'environ 40 cyclistes regroupés en 3 pelotons de moins de 15 personnes traverseront la municipalité et seront suivis d'une voiture d'encadrement et accompagnés d'une caravane de véhicules techniques;

ATTENDU que l'organisation travaille en étroite collaboration avec le Ministère des transports du Québec (MTMDET) pour l'obtention des autorisations concernant l'utilisation des routes numérotées;

ATTENDU la recommandation de madame Ariane Camiré, directrice du Service des loisirs;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot

ET: résolu unanimement

que la Ville de Saint-Rémi autorise le passage sur son territoire du Tour CIBC Charles-Bruneau, le vendredi 7 juillet 2017, tel que demandé par la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION

8 SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

17-05-0223

8.1 NOMINATION D'UN MANDATAIRE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2017 – PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES

ATTENDU la recommandation de monsieur Omar Soto-Rodriguez, directeur de la bibliothèque;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

de nommer monsieur Omar Soto-Rodriguez, directeur de la bibliothèque, mandataire de la Ville de Saint-Rémi pour la présentation d'une demande d'aide financière pour le projet de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'année 2017-2018 auprès du ministère de la Culture et des Communications (MCC).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

17-05-0224

9.1 FAUCHAGE DES BORDS DE ROUTES - ANNÉE 2017 - ACCEPTATION DU CONTRAT DE LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE

ATTENDU que la MRC des Jardins-de-Napierville a demandé des soumissions pour le fauchage des abords de routes pour l'année 2017;

ATTENDU que les bordereaux de prix, parties « B » et « C », de la soumission présentée par la compagnie André Paris Inc. concernent des travaux sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi et s'élevaient à:

- 8 160 \$, taxes en sus, pour la partie B; et
- 85 \$/heure, taxes en sus, pour la partie C;

ATTENDU que la MRC des Jardins-de-Napierville procède, à deux reprises, au fauchage de la piste cyclable sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi le long de la route 221;

ATTENDU l'adoption de la *vision stratégique 2015-2017* de la Ville de Saint-Rémi par le conseil municipal, laquelle aspire à rendre la Ville de Saint-Rémi encore plus attrayante, vivante et dynamique et ce, pour le bien-être de tous et en respectant l'environnement;

ATTENDU les objectifs pour l'atteinte de la *vision stratégique* dont notamment:

- Offrir aux citoyens un milieu de vie de qualité;
- Offrir aux citoyens et aux visiteurs des lieux attrayants et sécuritaires qui mettent en valeur la Ville de Saint-Rémi; et
- Développer notre milieu dans le respect de l'agriculture;

ATTENDU la recommandation de monsieur Frédéric Isabal, directeur des opérations;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget courant;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot
ET: résolu unanimement

que le Conseil municipal accepte le contrat pour les travaux de fauchage des abords de routes pour l'année 2017 pour la Ville de Saint-Rémi, suite au dépôt de la soumission par la compagnie André Paris Inc., par l'entremise de la MRC des Jardins-de-Napierville conformément aux plans et devis comme suit :

- Partie B, au montant de 8 160 \$, taxes en sus (9 381.96 \$, taxes incluses) incluant trois (3) coupes;
- Détournage (whip) facultatif: 38 \$/heure, taxes en sus;
- Débroussailleur télescopique: 119 \$/heure, taxes en sus;
- Partie C, au montant de 89 \$/heure pour le fauchage de la piste cyclable de Saint-Rémi le long de la route 221, pout tout fauchage supplémentaire aux 2 prévus par ladite MRC;

que demande soit adressée à la MRC des Jardins-de-Napierville d'aviser l'entrepreneur de bien vouloir communiquer avec le directeur des opérations, monsieur Frédéric Isabal, afin de confirmer la date pour effectuer la deuxième coupe;

que la troisième coupe, qui est facultative, soit faite après approbation préalable du directeur des opérations.

(Poste budgétaire 02-320-00-951 – Dépense financée par le budget courant)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-0225

9.2 DEMANDE DE PRIX TP-01-2017 - SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CHAUSSÉES, TROTTOIRS ET BORDURES - ADJUDICATION DU CONTRAT

ATTENDU la demande de prix TP-01-2017 pour la surveillance des travaux de chaussées, trottoirs et bordures auprès des firmes suivantes: Genexco, WSP Canada Inc. et Stantec Experts-conseils Ltée;

ATTENDU l'offre de services de Stantec en date du 21 avril 2017 au montant de 24 719.63 \$, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de monsieur Frédéric Isabal, directeur des opérations;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet par le surplus accumulé;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Charbonneau

ET: résolu unanimement

de mandater la firme Stantec Experts-conseils Ltée pour la surveillance des travaux de chaussées, trottoirs et bordures, pour un montant n'excédant pas 24 719.63 \$, taxes incluses.

(Postes budgétaires 23-040-04-721 et 23-040-05-721 - projet 17-05 - Dépense financée par le surplus accumulé)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-0226

9.3 MANDAT À GROUPE ABS - LABORATOIRE POUR CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX DES TRAVAUX DE CHAUSSÉES, TROTTOIRS ET BORDURES - AUTORISATION

ATTENDU l'offre de services de Groupe ABS Inc. en date du 7 septembre 2016 pour le contrôle qualitatif des matériaux des travaux de chaussées, trottoirs et bordures au montant de 23 530.32 \$, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de monsieur Frédéric Isabal, directeur des opérations;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet par le surplus accumulé;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot
ET: résolu unanimement

de mandater la firme Groupe ABS Inc. pour un montant n'excédant pas 23 530.32 \$, taxes incluses (20 465.60 \$, taxes en sus), pour le contrôle qualitatif des matériaux des travaux de chaussées, trottoirs et bordures.
(Postes budgétaires 23-040-04-721 et 23-040-05-721 - projet 17-05 - Dépense financée par le surplus accumulé)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-0227

9.4 APPEL D'OFFRES #14-645 - ENLÈVEMENT, TRANSPORT ET ÉLIMINATION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES - OPTION DE PROLONGATION - ANNÉES 2018 ET 2019

ATTENDU que le contrat # 14-645 pour la Gestion des matières résiduelles - Enlèvement, transport et élimination des résidus domestiques - Années 2015-2016 et 2017 (avec option de prolongation pour 2018 et 2019) a été adjudgé à la compagnie RCI Environnement, une division de WM Québec Inc. (résolution #14-11-0488);

ATTENDU que la résolution #14-11-0488 a été amendée par la résolution #16-02-0051, laquelle prévoyait que le coût de la redevance à l'élimination soit ajouté aux sommes dues à ladite compagnie;

ATTENDU que l'article 3.1 de l'appel d'offres # 14-645 stipule que la Ville de Saint-Rémi doit signifier un avis écrit à l'Entrepreneur au moins six (6) mois avant la fin du terme initial pour lui faire part de son intention de se prévaloir de l'option de prolongation aux mêmes termes et conditions;

ATTENDU que le contrat, pour 2016, se chiffrait à 500 267.46 \$, taxes incluses;

ATTENDU que le contrat, pour 2017, sera ajusté selon la clause d'indexation prévue au devis et tiendra compte du nombre supplémentaire de portes à desservir et du coût de la redevance à l'élimination;

ATTENDU la recommandation de monsieur Frédéric Isabal, directeur des opérations;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet par son budget annuel courant;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

d'autoriser la prolongation du contrat # 14-645, aux mêmes termes et conditions, pour les années 2018 et 2019 auprès de la compagnie RCI Environnement, une division de WM Québec Inc. pour la Gestion des matières résiduelles - Enlèvement, transport et élimination des résidus domestiques au montant 500 267.46 \$, taxes incluses (montant de l'année 2016), auquel montant seront ajoutés les montants de l'année 2017 pour le nombre supplémentaire de portes à desservir, pour la clause d'indexation prévue au devis, et pour le coût de la redevance à l'élimination;

d'informer ladite compagnie que l'adjudication du contrat sera valide suite à la réception des documents demandés dans l'appel d'offres.

(Poste budgétaire 02-451-00-446 - Dépense financée par le budget courant)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-0228

9.5 APPEL D'OFFRES #14-646 - ENLÈVEMENT, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES - OPTION DE PROLONGATION - ANNÉES 2018 ET 2019

ATTENDU que le contrat # 14-646 pour l'enlèvement, le transport et le traitement des matières recyclables - Années 2015-2016 et 2017 (avec option de prolongation pour 2018 et 2019) a été adjugé à la compagnie Rebutis solides canadiens Inc. (résolution #14-11-0489);

ATTENDU que l'article 3.1 de l'appel d'offres # 14-646 stipule que la Ville de Saint-Rémi doit signifier un avis écrit à l'Entrepreneur au moins six (6) mois avant la fin du terme initial pour lui faire part de son intention de se prévaloir de l'option de prolongation aux mêmes termes et conditions;

ATTENDU que le contrat, pour 2016, se chiffrait à 139 209.38 \$, taxes incluses;

ATTENDU que le contrat, pour 2017, sera ajusté selon la clause d'indexation prévue au devis et tiendra compte du nombre supplémentaire de portes à desservir;

ATTENDU la recommandation de monsieur Frédéric Isabal, directeur des opérations;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet par son budget annuel courant;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Richer

ET: résolu unanimement

d'autoriser la prolongation du contrat # 14-646, aux mêmes termes et conditions, pour les années 2018 et 2019 auprès de la compagnie Rebutis solides canadiens Inc. pour l'enlèvement, le transport et le traitement des matières recyclables au montant 139 209.38 \$, taxes incluses (montant de l'année 2016), auquel montant seront ajoutés les montants de l'année 2017 pour le nombre supplémentaire de portes à desservir, et pour la clause d'indexation prévue au devis;

d'informer ladite compagnie que l'adjudication du contrat sera valide suite à la réception des documents demandés dans l'appel d'offres.
(Poste budgétaire 02-402-00-446 - Dépense financée par le budget courant)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-0229

**9.6 OFFRE D'EMPLOI #OE-10-2017 - POSTE: JOURNALIER, CLASSE B -
AUTORISATION D'ENGAGEMENT**

ATTENDU la procédure d'offre d'emploi #OE-10-2017 pour le poste de *journalier, classe B*;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection formé de madame Nancy Corriveau, directrice générale, et monsieur Frédéric Isabal, directeur des opérations;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par le budget courant;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot
ET: résolu unanimement

d'autoriser l'engagement de monsieur Jonathan Lévesque au poste de *journalier, classe B* pour le Service des travaux publics, au salaire prévu pour ledit poste, échelon 1, selon l'article 5.02 de la Convention collective du Syndicat des salariés, cols bleus.
(Poste budgétaire 02-320-00-141 et suivants)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-0230

**9.7 APPEL D'OFFRES #AO-08-2017 – SURVEILLANCE – TRAVAUX DE RÉFECTION DE
LA RUE POUPART – ADJUDICATION DU CONTRAT**

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi a demandé des soumissions par invitation pour des services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux de réfection de la rue Poupart (appel d'offres # AO-08-2017) auprès des compagnies suivantes: Groupe DGS, WSP Canada Inc et Stantec Experts-conseils Ltée;

ATTENDU que trois (3) soumissions ont été déposées, soit: Groupe DGS, WSP Canada Inc et Stantec Experts-conseils Ltée;

ATTENDU que, suite à l'analyse faite par le Comité de sélection pour l'évaluation des offres, trois (3) soumissions conformes se détaillent comme suit :

- Groupe DGS:
 - Pointage: 34.44
 - Prix: 42 489.01 \$, taxes incluses;

- Stantec Experts-conseils Ltée:
 - Pointage: 15.68
 - Prix: 92 499.69 \$, taxes incluses;

- WSP Canada Inc.:
 - Pointage: 14.63
 - Prix: 98 878.50 \$, taxes incluses;

ATTENDU l'adoption de la *vision stratégique 2015-2017* de la Ville de Saint-Rémi par le conseil municipal, laquelle aspire à rendre la Ville de Saint-Rémi encore plus attrayante, vivante et dynamique et ce, pour le bien-être de tous;

ATTENDU les objectifs pour l'atteinte de la *vision stratégique* dont notamment:

- d'offrir aux citoyens et aux visiteurs des lieux attrayants et sécuritaires qui mettent en valeur la municipalité;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection pour l'évaluation des offres d'accorder le contrat # AO-08-2017 à la compagnie Groupe DGS, étant le soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage;

ATTENDU la recommandation de monsieur Frédéric Isabal, directeur des opérations;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans les règlements d'emprunt # V 636-2016-00 et # V 636-2016-01, et dans le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ);

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust

ET: résolu unanimement

d'adjuger le contrat # AO-08-2017 à la firme Groupe DGS au montant de 36 955 \$, taxes en sus (42 489.01 \$, taxes incluses), pour des services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux de réfection de la rue Poupart, étant le soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage;

d'informer ladite compagnie que l'adjudication du contrat sera valide suite à la réception du contrat signé par les parties et la réception des documents demandés dans l'appel d'offres.

(Poste budgétaire 23-050-00-721 - Projet # 15-07 - Dépense financée par les règlements d'emprunt # V 636-2016-00 et # V 636-2016-01, et par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ))

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-0231

9.8 APPEL D'OFFRES #AO-09-2017 – LABORATOIRE - TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE POUPART – ADJUDICATION DU CONTRAT

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi a demandé des soumissions par invitation pour des services professionnels en ingénierie pour le laboratoire concernant les travaux de réfection de la rue Poupart (appel d'offres # AO-09-2017) auprès des compagnies suivantes: Groupe ABS Inc., GHD Consultants Ltée et G&S Consultants SENC;

ATTENDU que trois (3) soumissions ont été déposées, soit: Groupe ABS Inc., GHD Consultants Ltée et G&S Consultants SENC;

ATTENDU que, suite à l'analyse faite par le Comité de sélection pour l'évaluation des offres, trois (3) soumissions conformes se détaillent comme suit :

- Groupe ABS Inc.:
 - Pointage: 81.55
 - Prix: 17 535.99 \$, taxes incluses;
- G&S Consultants SENC:
 - Pointage: 73.35
 - Prix: 19 994.15 \$, taxes incluses;
- GHD Consultants Ltée:
 - Pointage: 53.06
 - Prix: 27 075.46 \$, taxes incluses;

ATTENDU l'adoption de la *vision stratégique 2015-2017* de la Ville de Saint-Rémi par le conseil municipal, laquelle aspire à rendre la Ville de Saint-Rémi encore plus attrayante, vivante et dynamique et ce, pour le bien-être de tous;

ATTENDU les objectifs pour l'atteinte de la *vision stratégique* dont notamment:

- d'offrir aux citoyens et aux visiteurs des lieux attrayants et sécuritaires qui mettent en valeur la municipalité;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection pour l'évaluation des offres d'accorder le contrat # AO-09-2017 à la compagnie Groupe ABS Inc., étant le soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage;

ATTENDU la recommandation de monsieur Frédéric Isabal, directeur des opérations;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans les règlements d'emprunt # V 636-2016-00 et # V 636-2016-01, et dans le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ);

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Charbonneau
ET: résolu unanimement

d'adjuger le contrat # AO-09-2017 à la firme Groupe ABS Inc. au montant de 15 252.00 \$, taxes en sus (17 535.99 \$, taxes incluses), pour des services professionnels en ingénierie pour le laboratoire concernant les travaux de réfection de la rue Poupart, étant le soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage;

d'informer ladite compagnie que l'adjudication du contrat sera valide suite à la réception du contrat signé par les parties et la réception des documents demandés dans l'appel d'offres.

(Poste budgétaire 23-050-00-721 - Projet # 15-07 - Dépense financée par les règlements d'emprunt # V 636-2016-00 et # V 636-2016-01, et par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ))

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-0232

9.9 MANDAT À BHP CONSEILS – CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS – VIDANGE DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION - AUTORISATION

ATTENDU l'offre de services de BHP Conseils en date du 17 février 2017 pour la conception des plans et devis pour la vidange des boues de la station d'épuration de la Ville de Saint-Rémi au montant de 19 850 \$, taxes en sus;

ATTENDU la recommandation de monsieur Frédéric Isabal, directeur des opérations;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet par le budget courant;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rosaire Payant
ET: résolu unanimement

de mandater la firme BHP Conseils pour un montant n'excédant pas 22 822.54 \$, taxes incluses (19 850 \$, taxes en sus), pour la conception des plans et devis pour la vidange des boues de la station d'épuration de la Ville de Saint-Rémi.
(Poste budgétaire 02-414-00-526 - Dépense financée par le budget courant)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

11 SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE

12 SERVICE DES PERMIS ET INSPECTION

17-05-0233

12.1 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - 10, RUE POUPART (LOT 3 845 412) - AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT

ATTENDU une demande de dérogations mineures à la réglementation de zonage pour l'emplacement du 10, rue Poupart à Saint-Rémi (lot 3 845 412);

ATTENDU qu'après examen du dossier, ce dernier rencontre les obligations de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* en matière de dérogation mineure;

ATTENDU que le propriétaire souhaite aménager un stationnement en cour arrière, et que la nature et l'effet de la demande consistent à permettre:

- l'aménagement d'une allée de circulation sans case stationnement à 4.73m, alors que la réglementation exige un minimum de 6.5m pour une allée de circulation sans stationnement pour un usage autre qu'habitation (chapitre 6, section 2, article 2.1);
- l'aménagement d'une allée de circulation avec stationnement à 90 degrés à 5.32m, alors que la réglementation exige un minimum de 6.5m pour une allée de circulation avec stationnement à 90 degrés pour un usage autre qu'habitation (chapitre 6, section 2, article 2.1);
- l'aménagement d'un espace de 50cm entre la limite de propriété et la bordure du stationnement, alors que la réglementation exige un minimum de 1.5m entre la limite de propriété et le stationnement (chapitre 6, section 3, article 3.3); et
- l'aménagement d'un espace de 0cm entre la limite de propriété et la bordure du stationnement, alors que la réglementation exige un minimum de 1.5m entre la limite de propriété et le stationnement (chapitre 6, section 3, article 3.3);

ATTENDU qu'il y a peu d'impact sur le voisinage;

ATTENDU que le projet est conforme à l'ensemble des autres normes de la réglementation;

ATTENDU que l'implantation du type de commerce projeté aidera à dynamiser le secteur du centre-ville;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis du Comité Consultatif d'Urbanisme relativement à cette demande (résolution numéro CCU 17-05-2959);

ATTENDU l'avis public à cet effet en date du 28 avril 2017;

ATTENDU la recommandation de madame Katherine Durocher, directrice du Service des permis et inspection;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Richer

ET: résolu unanimement

que le conseil municipal accepte la demande de dérogations mineures et permette l'aménagement d'un stationnement en cour arrière avec une allée de circulation de 4.73m et 5.32m et un espace entre le stationnement et la limite de propriété de 0m et 0.50m pour la propriété sise au 10, rue Poupart à Saint-Rémi (lot 3 845 412).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-0234

12.2 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - 125, RUE SAINT-CHARLES (LOT 3 846 159) - AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT ET ALIGNEMENT DE BÂTIMENT

ATTENDU une demande de dérogations mineures à la réglementation de zonage pour l'emplacement du 125, rue Saint-Charles à Saint-Rémi (lot 3 846 159);

ATTENDU qu'après examen du dossier, ce dernier rencontre les obligations de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* en matière de dérogation mineure;

ATTENDU que le propriétaire souhaite aménager un stationnement en cour avant et la construction d'un bâtiment qui n'est pas aligné avec les bâtiments voisins, et que la nature et l'effet de la demande consistent à permettre:

- l'aménagement des cases de stationnement en cour avant, alors que la réglementation ne permet pas les cases de stationnement en cour avant dans le secteur du noyau villageois (chapitre 10, section 1, article 1.10); et
- la construction d'un bâtiment qui n'est pas aligné aux bâtiments, alors que la réglementation exige qu'au moins 60% du bâtiment soit en alignement avec les bâtiments voisins (chapitre 10, section 1, article 1.3);

ATTENDU que la configuration du lot ne permet pas un aménagement optimal en alignement avec les bâtiments existants;

ATTENDU que le bâtiment proposé avec un stationnement en cour avant s'harmoniserait davantage avec le paysage bâti existant;

ATTENDU que le projet correspond à la vision de la Ville de Saint-Rémi tant qu'à la densification de son centre-ville;

ATTENDU qu'il y a peu d'impact néfaste sur le voisinage;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis du Comité Consultatif d'Urbanisme relativement à cette demande (résolution numéro CCU 17-05-2958);

ATTENDU l'avis public à cet effet en date du 28 avril 2017;

ATTENDU la recommandation de madame Katherine Durocher, directrice du Service des permis et inspection;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot

ET: résolu unanimement

que le conseil municipal accepte la demande de dérogations mineures et permette l'aménagement d'un stationnement en cour avant et la construction d'un bâtiment ne suivant pas l'alignement des bâtiments voisins pour la propriété sise au 125, rue Saint-Charles à Saint-Rémi (lot 3 846 159) et ce, conditionnellement à l'ajout, du côté de l'allée piétonne, de 3 arbres supplémentaires au nombre d'arbres exigé par la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-0235

12.3 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - 30-32, RUE SAINT-LUC (LOT 5 903 565) - AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT ET ENTRÉE CHARRETIÈRE

ATTENDU une demande de dérogations mineures à la réglementation de zonage pour l'emplacement du 30-32, rue Saint-Luc à Saint-Rémi (lot 5 903 565);

ATTENDU qu'après examen du dossier, ce dernier rencontre les obligations de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* en matière de dérogation mineure;

ATTENDU que le propriétaire souhaite aménager un stationnement sans espace libre entre le stationnement et la limite de propriété, et que la nature et l'effet de la demande consistent à permettre:

- l'aménagement d'un espace de 0cm entre la limite de propriété et l'aire de stationnement, alors que la réglementation exige un minimum de 0.6m entre la limite de propriété et le stationnement (chapitre 6, section 3, article 3.2 a)); et
- l'aménagement d'une entrée charretière à 0cm de la limite de propriété, alors que la réglementation exige un minimum de 0.5m entre la limite de propriété et l'entrée charretière (chapitre 6, section 5, article 5.6 a));

ATTENDU qu'il y a peu d'impact néfaste sur le voisinage;

ATTENDU que le projet est conforme à l'ensemble des autres normes de la réglementation;

ATTENDU que le voisin a soumis par écrit son approbation à la présente demande de dérogations mineures;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis du Comité Consultatif d'Urbanisme relativement à cette demande (résolution numéro CCU 17-05-2960);

ATTENDU l'avis public à cet effet en date du 28 avril 2017;

ATTENDU la recommandation de madame Katherine Durocher, directrice du Service des permis et inspection;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

que le conseil municipal accepte la demande de dérogations mineures et permette l'aménagement d'un stationnement à 0cm de la limite de propriété et d'une entrée charretière à 0cm de la limite de propriété sise au 30-32, rue Saint-Luc (lot 5 903 565).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-0236

12.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 555, RUE DE LA POMMERAIE (LOT 5 940 432) - PENTE DE TOIT

ATTENDU une demande de dérogation mineure à la réglementation de zonage pour l'emplacement du 555, rue de la Pommeraie à Saint-Rémi (lot 5 940 432);

ATTENDU qu'après examen du dossier, ce dernier rencontre les obligations de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* en matière de dérogation mineure;

ATTENDU que le propriétaire souhaite construire un garage attaché avec un toit ayant une pente de 0.5/12, et que la nature et l'effet de la demande consistent à permettre:

- une pente de toit de 0.5/12 sur le garage attaché à la résidence principale, alors que la réglementation exige une pente de toit minimale de 4/12 (chapitre 4, section 1, article 1.5);

ATTENDU que les toitures plates sont souvent utilisées dans les constructions de type contemporaine, style architectural qui est de plus en plus présent sur le territoire;

ATTENDU que la pente de la toiture n'a aucun impact sur le voisinage;

ATTENDU que la pente de toit désirée s'harmonise bien avec le style architectural du bâtiment;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis du Comité Consultatif d'Urbanisme relativement à cette demande (résolution numéro CCU 17-05-2957);

ATTENDU l'avis public à cet effet en date du 28 avril 2017;

ATTENDU la recommandation de madame Katherine Durocher, directrice du Service des permis et inspection;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot

ET: résolu unanimement

que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure et permette la construction d'une habitation unifamiliale avec un garage attaché ayant une pente de toit de 0.5/12 pour la propriété sise au 555, rue de la Pommeraie à Saint-Rémi (lot 5 940 432).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-0237

12.5 DEMANDE DE SUBVENTION SELON LES PROGRAMMES DE REVITALISATION – 26, RUE SAINT-ANDRÉ (LOT 3 846 269) – RÈGLEMENT #V 600-2014-00 (FAÇADES)

ATTENDU un projet de rénovation de façades de l'immeuble situé au 26, rue Saint-André à Saint-Rémi (lot 3 846 269);

ATTENDU la demande de subvention en vertu du règlement numéro V 600-2014-00 et ses amendements sur un Programme de revitalisation de bâtiments en façade;

ATTENDU que la propriétaire désire remplacer les balcons du bâtiment (façade rue Saint-André - et - façade rue Saint-Joseph) pour la sécurité des résidents qui sont des personnes âgées;

ATTENDU l'adoption de la *vision stratégique 2015-2017* de la Ville de Saint-Rémi par le conseil municipal, laquelle aspire à rendre la Ville de Saint-Rémi encore plus attrayante, vivante et dynamique et ce, pour le bien-être de tous et en respectant l'environnement;

ATTENDU les objectifs pour l'atteinte de la *vision stratégique* dont notamment:

- Offrir aux citoyens un milieu de vie de qualité;

ATTENDU la recommandation positive du Comité d'analyse des demandes de subvention dans le cadre des Programmes de revitalisation de la Ville de Saint-Rémi en date du 25 avril 2017 et de madame Katherine Durocher, directrice du Service des permis et inspection;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget courant;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Richer

ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le conseil municipal accorde une subvention à la propriétaire de l'immeuble situé au 26, rue Saint-André à Saint-Rémi, dont le montant maximal est établi à trente-trois pourcent (33%) du coût réel des travaux admissibles jusqu'à concurrence de 10 000 \$ par façade, le tout en conformité avec les articles 3 et 9.03 du règlement # V 600-2014-00 et ses amendements.

(Poste budgétaire 02-639-03-996 - Dépense financée par le budget courant)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-0238

12.6 DEMANDE DE SUBVENTION SELON LES PROGRAMMES DE REVITALISATION – 960, RUE NOTRE-DAME (LOT 3 848 256) – RÈGLEMENT #V 600-2014-00 (FAÇADE)

ATTENDU un projet de rénovation de façades de l'immeuble situé au 960, rue Notre-Dame à Saint-Rémi (lot 3 846 256);

ATTENDU la demande de subvention en vertu du règlement numéro V 600-2014-00 et ses amendements sur un Programme de revitalisation de bâtiments en façade;

ATTENDU que le propriétaire désire remplacer les balcons du bâtiment, les rampes, réparer la corniche et mettre un auvent en polycarbonate au deuxième étage; ainsi que peindre l'escalier;

ATTENDU l'adoption de la *vision stratégique 2015-2017* de la Ville de Saint-Rémi par le conseil municipal, laquelle aspire à rendre la Ville de Saint-Rémi encore plus attrayante, vivante et dynamique et ce, pour le bien-être de tous et en respectant l'environnement;

ATTENDU les objectifs pour l'atteinte de la *vision stratégique* dont notamment:

- Offrir aux citoyens un milieu de vie de qualité;

ATTENDU la recommandation positive du Comité d'analyse des demandes de subvention dans le cadre des Programmes de revitalisation de la Ville de Saint-Rémi en date du 25 avril 2017 et de madame Katherine Durocher, directrice du Service des permis et inspection;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget courant;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Richer

ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le conseil municipal accorde une subvention au propriétaire de l'immeuble situé au 960, rue Notre-Dame à Saint-Rémi, dont le montant maximal est établi à trente-trois pourcent (33%) du coût réel des travaux admissibles jusqu'à concurrence de 10 000 \$, le tout en conformité avec les articles 3 et 9.03 du règlement # V 600-2014-00 et ses amendements.

(Poste budgétaire 02-639-03-996 - Dépense financée par le budget courant)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-0239

12.7 DEMANDE DE SUBVENTION SELON LES PROGRAMMES DE REVITALISATION – 61-63, RUE SAINT-LOUIS EST (LOT 3 846 840) – RÈGLEMENT #V 602-2014-00 (DÉMOLITION)

ATTENDU qu'un projet de démolition a été présenté aux membres du Comité d'analyse des demandes de subvention dans le cadre des Programmes de revitalisation pour la démolition du bâtiment au 61-63, rue Saint-Louis Est à Saint-Rémi;

ATTENDU que le projet s’inscrit dans les objectifs du règlement # V 602-2014-00 (Règlement sur un Programme de démolition de bâtiments);

ATTENDU l’adoption de la *vision stratégique 2015-2017* de la Ville de Saint-Rémi par le conseil municipal, laquelle stimule l’engagement de ses citoyens; et aspire à rendre la Ville de Saint-Rémi encore plus attrayante, vivante et dynamique et ce, pour le bien-être de tous et en respectant l’environnement;

ATTENDU les objectifs pour l’atteinte de la vision stratégique dont notamment:

- Offrir aux citoyens un milieu de vie de qualité; et
- Offrir aux citoyens et aux visiteurs des lieux attrayants et sécuritaires qui mettent en valeur la Ville de Saint-Rémi;

ATTENDU la recommandation positive du Comité d’analyse des demandes de subvention dans le cadre des Programmes de revitalisation en date du 25 avril 2017 et de madame Katherine Durocher, directrice du Service des permis et inspection;

ATTENDU que la présente est accompagnée d’un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget courant;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Richer

ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi accorde une subvention au propriétaire du 61-63, rue Saint-Louis Est à Saint-Rémi, au montant de 5 700 \$ pour la démolition du bâtiment principal et du bâtiment accessoire, le tout en conformité avec l’article 3 du règlement # V 602-2014-00;

que ladite subvention soit conditionnelle à ce que la démolition et la reconstruction du bâtiment projeté soient effectuées dans une délai de douze (12) mois de l’octroi de ladite subvention.

(Poste budgétaire 02-639-03-996 - Dépense financée par le budget courant)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-0240

12.8 DEMANDE DE SUBVENTION SELON LES PROGRAMMES DE REVITALISATION – 125, RUE SAINT-CHARLES (LOT 3 846 159) – RÈGLEMENT #V 602-2014-00 (DÉMOLITION)

ATTENDU qu’un projet de démolition a été présenté aux membres du Comité d’analyse des demandes de subvention dans le cadre des Programmes de revitalisation pour la démolition du bâtiment au 125, rue Saint-Charles à Saint-Rémi;

ATTENDU que le projet s’inscrit dans les objectifs du règlement # V 602-2014-00 (Règlement sur un Programme de démolition de bâtiments);

ATTENDU l’adoption de la *vision stratégique 2015-2017* de la Ville de Saint-Rémi par le conseil municipal, laquelle stimule l’engagement de ses citoyens; et aspire à rendre la Ville de Saint-Rémi encore plus attrayante, vivante et dynamique et ce, pour le bien-être de tous et en respectant l’environnement;

ATTENDU les objectifs pour l’atteinte de la vision stratégique dont notamment:

- Offrir aux citoyens un milieu de vie de qualité; et
- Offrir aux citoyens et aux visiteurs des lieux attrayants et sécuritaires qui mettent en valeur la Ville de Saint-Rémi;

ATTENDU la recommandation positive du Comité d'analyse des demandes de subvention dans le cadre des Programmes de revitalisation en date du 25 avril 2017 et de madame Katherine Durocher, directrice du Service des permis et inspection;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget courant;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Richer
ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi accorde une subvention à la propriétaire du 125, rue Saint-Charles à Saint-Rémi, au montant de 6 040.06 \$ pour la démolition du bâtiment principal et du bâtiment accessoire, le tout en conformité avec l'article 3 du règlement # V 602-2014-00;

que ladite subvention soit conditionnelle à ce que la démolition et la reconstruction du bâtiment projeté soient effectuées dans un délai de douze (12) mois de l'octroi de ladite subvention.

(Poste budgétaire 02-639-03-996 - Dépense financée par le budget courant)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-0241

12.9 DEMANDE DE SUBVENTION SELON LES PROGRAMMES DE REVITALISATION – 182, RUE CHEVREFILS (LOT 3 846 131) – RÈGLEMENT #V 602-2014-00 (DÉMOLITION)

ATTENDU qu'un projet de démolition a été présenté aux membres du Comité d'analyse des demandes de subvention dans le cadre des Programmes de revitalisation pour la démolition du bâtiment au 182, rue Chevrefils à Saint-Rémi;

ATTENDU que le projet s'inscrit dans les objectifs du règlement # V 602-2014-00 (Règlement sur un Programme de démolition de bâtiments);

ATTENDU l'adoption de la *vision stratégique 2015-2017* de la Ville de Saint-Rémi par le conseil municipal, laquelle stimule l'engagement de ses citoyens; et aspire à rendre la Ville de Saint-Rémi encore plus attrayante, vivante et dynamique et ce, pour le bien-être de tous et en respectant l'environnement;

ATTENDU les objectifs pour l'atteinte de la vision stratégique dont notamment:

- Offrir aux citoyens un milieu de vie de qualité; et
- Offrir aux citoyens et aux visiteurs des lieux attrayants et sécuritaires qui mettent en valeur la Ville de Saint-Rémi;

ATTENDU la recommandation positive du Comité d'analyse des demandes de subvention dans le cadre des Programmes de revitalisation en date du 25 avril 2017 et de madame Katherine Durocher, directrice du Service des permis et inspection;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget courant;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Richer

ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi accorde une subvention à la propriétaire du 182, rue Chevreuil à Saint-Rémi, au montant de 5 989.10 \$ pour la démolition du bâtiment principal et du bâtiment accessoire, le tout en conformité avec l'article 3 du règlement # V 602-2014-00;

que ladite subvention soit conditionnelle à ce que la démolition et la reconstruction du bâtiment projeté soient effectuées dans un délai de douze (12) mois de l'octroi de ladite subvention.

(Poste budgétaire 02-639-03-996 - Dépense financée par le budget courant)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-0242

12.10 M. SAMUEL MAZILE - FIN D'EMPLOI AU POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS (REMPLACEMENT D'UN CONGÉ DE MATERNITÉ)

ATTENDU que monsieur Samuel Mazile a été engagé au poste syndiqué d'inspecteur en bâtiments (remplacement d'un congé de maternité), le 20 mars 2017;

ATTENDU que la prestation de travail de monsieur Mazile, durant sa période de probation, ne répond pas aux exigences de la Ville de Saint-Rémi et qu'il y a lieu de mettre fin à son emploi;

ATTENDU la recommandation de madame Katherine Durocher, directrice du Service des permis et inspection;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust

ET: résolu unanimement

d'autoriser la mise à pied de monsieur Samuel Mazile à compter du 23 mai 2017 et de le remercier pour les services qu'il a rendus au poste d'inspecteur en bâtiments (remplacement d'un congé de maternité);

d'autoriser la procédure d'offre d'emploi pour ledit poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-0243

13 CORRESPONDANCE

- Lettres du Ministère des transports (MTMDET):
 1. En date du 19 avril 2017: confirmant avoir pris connaissance de la résolution de la municipalité de Saint-Isidore demandant au ministère de construire un nouvel aménagement du tronçon de la route 207, entre l'autoroute 30 et le rang Saint-Régis Sud, afin d'atténuer le problème de congestion observé sur cette route aux heures de pointe;

et qu'il évalue présentement les interventions possibles afin d'optimiser la circulation routière dans le secteur. Le MTQ ne peut confirmer actuellement un échéancier de réalisation;

2. En date du 25 avril 2017: informant que le ministère a procédé au déploiement de la stratégie de sensibilisation concernant la nuisance sonore liée à la circulation des véhicules lourds et à l'usage de leur frein moteur; et que l'interdiction du frein moteur n'est pas une solution viable, notamment en raison des difficultés techniques entourant l'application d'un article de loi encadrant une telle interdiction. La stratégie consistant à retirer de tout le réseau routier, les panneaux d'interdiction du frein moteur; le ministère sollicite la collaboration des municipalités afin de procéder au retrait, d'ici les 2 prochaines années, des panneaux d'interdiction du frein moteur.

- Lettre en date du 24 avril 2017 du Ministère de l'environnement (MDDELCC) informant que la performance de la Ville de Saint-Rémi, en matière de gestion des matières résiduelles résidentielles et industrielles, commerciales et institutionnelles générées, lui a valu en 2016 une subvention de 35 484.93 \$ dans le cadre du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles*.
- Lettre en date du 26 avril 2017 de la Commission municipale du Québec accusant réception de la résolution municipale numéro 17-04-0164 concernant l'avis de consultation pour la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières pour le Centre sportif régional Les Jardins du Québec Inc.

14 AFFAIRES NOUVELLES

17-05-0244

14.1 DEMANDE D'AUTORISATION - COUPE D'ARBRES - INTERSECTION RUE NOTRE-DAME ET BOULEVARD SAINT-RÉMI

ATTENDU une demande d'autorisation, du promoteur du développement prévu sur le lot 3 847 188, pour la coupe de trois (3) arbres à l'intersection de la rue Notre-Dame et du boulevard Saint-Rémi;

ATTENDU que l'abattage desdits arbres permettrait une meilleure visibilité du projet commercial projeté sur le lot 3 847 188;

ATTENDU la recommandation de madame Katherine Durocher, directrice du Service des permis et inspection;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Richer
ET: résolu unanimement

d'autoriser le promoteur du développement commercial du lot 3 847 188, à procéder à l'abattage des trois (3) arbres situés à l'intersection de la rue Notre-Dame et du boulevard Saint-Rémi, conditionnellement à la conception d'un aménagement paysager afin d'agrémenter ladite intersection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-0245

14.2 COMITÉ DE RÉVISION ET MISE EN OEUVRE DU SCRI 2017 - NOMINATIONS

ATTENDU la création d'un comité de révision et de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en incendie 2017;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer des représentants au sein dudit comité;

ATTENDU la recommandation de monsieur Christian Dumas, directeur du Service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

de nommer monsieur Christian Dumas, directeur du Service de sécurité incendie, et son substitut, monsieur Éric Maillé, chef aux opérations dudit Service, comme représentants de la Ville de Saint-Rémi afin de siéger sur le Comité de révision et de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques incendie 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15 INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE

Madame la mairesse fait un suivi des questions du public de la séance ordinaire du 18 avril 2017.

16 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal répond aux questions du public.

17-05-0246

17 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Charbonneau

ET: résolu unanimement

que la présente séance soit levée à 22h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Sylvie Gagnon-Breton
Mairesse

Mme Diane Soucy, greffière
Greffière

**APPROBATION PAR
MADAME LA MAIRESSE SYLVIE GAGNON-BRETON
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE LUNDI, 15 MAI 2017
(Article 53 L.C.V.)**

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de la Ville de Saint-Rémi, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2017 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 16 mai 2017.

**Sylvie Gagnon-Breton,
Mairesse**

DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE

La direction des finances certifie que la Ville de Saint-Rémi dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont requises dans les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2017.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 18 mai 2017.

**Hélène Chèvrefils, CPA auditrice CA
Trésorière**